

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 28 mai 2021

Date de l'annonce publique : 21/05/2021

Date de la convocation des conseillers : 21/05/2021

### Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseiller ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.								
Visioconférence	Néant.								
Procuration	CARELLI, conseillère (procuration donnée à la conseillère BALLMANN) ; LOURENÇO MARTINS, conseiller (procuration donnée au conseiller FISCH).								
Absences	BRIX, conseillère ; MICHELS, conseiller (excusé-e-s)								
Statistiques	<table border="0"> <tr> <td>Nombre de conseillers présents physiquement</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Nombre de conseillers participant par visioconférence</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Nombre de procurations données</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020</td> <td>9</td> </tr> </table>	Nombre de conseillers présents physiquement	9	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0	Nombre de procurations données	2	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	9
Nombre de conseillers présents physiquement	9								
Nombre de conseillers participant par visioconférence	0								
Nombre de procurations données	2								
Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	9								
Référence	CC.2021-5-28 - 3.0								
Point de l'ordre du jour	3.0								
Objet	<b>Budget 2021 - Modification budgétaire (Modification B - Alimentation de l'article 3/242/617100/99001 par vote d'un crédit supplémentaire).</b>								

### Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose d'apporter la modification suivante au budget communal :

Article	Libellé	Modification
<b>3/242/617100/99001</b>	Personnel intérimaire	+44.000,00

Considérant qu'en raison des absences prolongées des certains agents en place au service d'éducation et d'accueil (cuisinier, aide cuisinier, plongeur) l'administration communale a dû recourir à du personnel intérimaire, de sorte que les coûts de remplacement dépassent largement le crédit budgétaire de l'article 3/242/617100/99001 qu'il est donc nécessaire d'augmenter par le vote d'un crédit supplémentaire ;

Considérant que la modification demandée par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire ;

Vu le budget de l'exercice 2021 dûment arrêté par la Ministre de l'Intérieur en date du 25 janvier 2021 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'apporter la modification suivante au budget communal :

Exercice	2021
Service	Ordinaire
Chapitre	Dépenses
Article	<b>3/242/617100/99001</b>
Modification	<b>+44.000,00</b>
Crédit budgétaire	6.000,00
Crédit nouveau	50.000,00



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 28 mai 2021

Référence

CC.2021-5-28 - 3.0

Point

3.0

Objet

Budget 2021 - Modification budgétaire (Modification B - Alimentation de l'article 3/242/617100/99001 par vote d'un crédit supplémentaire).



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 127 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

---

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 3 juin 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,